

## National report: First cooperation cycle of the EU Youth Strategy 2010-2012

## FRANCE

## SECTION 1: GENERAL YOUTH POLICY

1. Does your country have a 'youth law' or legislation that specifically refers to youth issues, or laws containing a section addressing the needs and/or rights of young people? No (skip the next two questions)

2. Please provide references for the law (title, adoption date, validity, etc) in your national language as well as in English

3. Is the document available in other languages, in full or abbreviated version?

If YES, please provide a web-link or a copy of the law in available languages together with this national report.

4. Does your country have a National Youth Strategy and/or Action Plan, or a cross-sectoral strategy specifically referring to youth issues? Yes

If YES, please provide references (title, adoption date, validity, etc) to this strategy or action plan

La politique française en faveur de la jeunesse est une priorité nationale qui s'appuie sur une approche interministérielle et partenariale. En janvier 2009, le comité interministériel pour la jeunesse, présidé par le Premier ministre, a fixé l'objectif de fonder sur des bases nouvelles une politique transversale à l'égard de la jeunesse avec l'accès à l'autonomie comme fil directeur. Sept piliers ont été définis : orientation, formation, emploi, logement, santé, citoyenneté et mobilité internationale. A l'issue d'une très large consultation auprès d'acteurs et d'experts de toutes générations, le Président de la République a lancé le plan « Agir pour la Jeunesse », en septembre 2009. C'est plus spécifiquement le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative qui est chargé, par décret n°2010-1450 du 25 novembre 2010, de « préparer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement en faveur de l'accès de chacun aux savoirs ». Il est également chargé « du développement de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire, et en faveur de la jeunesse et de la vie associative ». La politique en faveur de la jeunesse s'appuie sur de nombreux dispositifs et actions, pilotés et financés par différents ministères. Ces dispositifs sont pluriels dans leur contenu et leur mode d'exécution, centralisé ou déconcentré, purement étatique ou exécuté dans un cadre conventionnel impliquant des organismes publics, parapublics, des collectivités

5. Is the document available in other languages, in full or abbreviated version?	No
If YES, please provide a web-link or a copy of the document in available languages together with this national report.	
6. Please indicate how the EU Youth Strategy, adopted in November 2009, has influenced youth priorities in your country at the NATIONAL level?	A: It has reinforced existing priorities
Please specify your answer.	La stratégie européenne de jeunesse adoptée en novembre 2009 est concomitante à la stratégie jeunesse de la France impulsée en janvier 2009. Il y a une forte proximité entre les deux stratégies et, en particulier, en ce qui concerne les enjeux à l'agenda politique, sachant que la stratégie européenne adoptée en novembre 2009 a été préparée sur plusieurs années, notamment à partir du rapport du BEPA (bureau of european policy advisers) en 2005 « investing in youth, an empowerment strategy ».
7. Please indicate how the EU Youth Strategy has influenced youth priorities in your country at the LOCAL and/or REGIONAL level?	A: It has reinforced existing priorities
Please specify your answer.	La stratégie de jeunesse de l'Etat est déclinée sur le territoire par les 26 directions régionales de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale qui s'appuient sur 105 directions départementales interministérielles et établissements publics nationaux. Par ailleurs, les collectivités territoriales (région, département, agglomérations, communautés de communes et communes) conduisent des politiques en liaison ou de manière autonome. Celles-ci ne font pas l'objet d'un recensement exhaustif. A ce jour, on ne dispose pas encore d'analyse permettant d'apprécier l'influence de la stratégie européenne sur les politiques régionales. Mais l'hypothèse peut être formulée d'une influence certaine, par exemple sur les enjeux de la mobilité, du volontariat ou encore de l'emploi des jeunes, influence qui transite via différents vecteurs, le FSE, la mobilité des professionnels et les visites d'études, le partage de savoirs et de savoir-faire généré par la coopération entre collectivités publiques de différents niveaux. L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) se propose d'inscrire ce sujet à son programme d'études et de recherche.

<p>8. Does the government of your country support and promote cross-disciplinary research relating to young people and their living conditions in line with the Council resolution on active inclusion, having regard to the socio-economic environment and the opportunities and obstacles this poses for the social inclusion and employability of young people?</p>	<p>YES, the Government has supported and promoted such cross-disciplinary research since before the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>
<p>Please specify your answer.</p>	<p>L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) travaille en permanence sur un ensemble de thèmes qui permettent de constituer un panorama complet de la situation économique et sociale de la jeunesse et des pratiques et valeurs de la jeunesse. Quatre grands champs d'analyse ont été priorisés pour 2010-2013 parce qu'ils présentent un intérêt majeur pour la recherche mais aussi parce qu'ils traduisent des mutations particulièrement importantes dans les pratiques ou le devenir de la jeunesse. Ces axes de recherche et d'évaluation sont : • La cohésion et l'inclusion sociale des jeunes constituent le premier ; • La construction identitaire et le processus de socialisation et d'autonomie des adolescents et des jeunes ; • L'éducation formelle, non formelle et informelle, l'éducation populaire ; • La question des qualifications et des pratiques des acteurs des politiques de jeunesse. Les recherches conduites ont pour but de préciser les enjeux actuels des politiques publiques en faveur de la jeunesse.</p>
<p>9. Is there an institutionalised and regular cooperation between the Ministry responsible for Youth and the youth research community in your country?</p>	<p>YES, such cooperation has existed since before the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>

Additional comments.	L'INJEP est un établissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse. Il porte l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse, ainsi qu'un centre de ressources destiné aux professionnels et décideurs du secteur. Ces missions et son organisation ont été redéfinies, le 26 janvier 2010, par un nouveau décret qui précise que l'INJEP : • observe et analyse les pratiques et les attentes des jeunes et les politiques et les actions qui leur sont destinées ; • participe à leur évaluation ; • réalise et diffuse des études et des analyses conduites dans ces domaines aussi bien sous forme papier que numérique ou dans le cadre de conférences, séminaires, colloques ou rencontres ; • contribue à la connaissance et à l'analyse des politiques en faveur de la jeunesse des autres pays, particulièrement de l'Union européenne. L'INJEP dispose depuis sa réforme, d'une nouvelle instance de gouvernance, le conseil scientifique, présidé par Olivier Galland, directeur de recherche CNRS, directeur du laboratoire GEMASS. Cette instance qui comporte des chercheurs de différents laboratoires et structures productrices de données, appuie l'INJEP dans la définition de son programme de travail, veille à la qualité scientifique de ses travaux et le conseille sur les partenariats à nouer avec la communauté scientifique dans le champ de la jeunesse. L'équipe de chargés d'études et de recherche spécialisés dans des thématiques couvrant une grande partie des
10. Does your Government have an inter-ministerial working group on youth or any other institutionalised mechanism for ensuring a cross-sectoral approach to youth policy?	YES, such an institutional mechanism has existed since before the EU Youth Strategy came into force in January 2010.
Additional comments.	Le Comité interministériel pour la jeunesse (CIJ) a été créé en 1982. Placé sous l'égide du Premier ministre, il se compose de tous les ministres concernés par les politiques en faveur de la jeunesse. Il a été réuni en 2009 et 2011. Le dernier CIJ a traité de la question de la mobilité des jeunes en France et plus particulièrement de l'accès au permis de conduire.
11. Has your Government carried out specific initiatives targeting young people or the field of youth policy utilising EU funding opportunities through the European Social Fund, the European Regional Development Fund and/or the Rural Development Fund, or any other relevant EU funds or programmes such as PROGRESS[1]? [1] Please note that the question does not refer to EU programmes such as the Lifelong learning or Youth in Action programmes.	NO, we do not plan to utilise the EU funding opportunities mentioned above to finance youth activities or projects.

Additional comments.	Les ministères qui traitent des questions de jeunesse sont intéressés pour connaître les bonnes pratiques en la matière. La Commission européenne pourrait-elle assurer un recensement des projets « jeunesse » soutenus par les fonds européens et valoriser ensuite les résultats obtenus ?
12. Does the Government of your country have a strategy to acknowledge, raise awareness of, and reinforce the role of youth work in society, in line with the Council Resolution on Youth Work (2010)?	YES, we already had such a strategy in place since before the EU Youth Strategy came into force in January 2010.
Additional comments.	Le secteur jeunesse bénéficie d'une réelle reconnaissance de son action principalement par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative mais également par les autres départements ministériels. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire bénéficient de fonds publics pour mener à bien leurs activités auprès des jeunes et sont également associées, de manière partenariale, à la mise en œuvre des politiques publiques en direction des jeunes.
13. What are the main measures implemented by your Government in order to improve the recognition and support the development of governmental and non-governmental youth work?	Le gouvernement reconnaît les acquis de l'expérience bénévole ou volontaire développée dans le secteur de la jeunesse. La validation des acquis de l'expérience est une mesure qui permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Trois ans d'expérience en rapport avec le contenu de la certification visée sont nécessaires. Cette mesure est régie par la Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002, elle permet de faire reconnaître son expérience bénévole ou volontaire, acquise dans le secteur jeunesse, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue), selon d'autres modalités que l'examen.
14. What are the main challenges and/or obstacles that your Government has been confronted with during the first three years of the implementation of the EU Youth Strategy?	D'une part, la stratégie jeunesse en France est confrontée à la crise économique et à des budgets publics de plus en plus contraints. D'autre part, la dimension interministérielle est parfois complexe à mettre en œuvre : les jeunes sont un public cible mais au même titre que d'autres publics fragilisés tels que les seniors, les femmes, les personnes handicapées, etc.
15. Which measures and/or actions have your Government carried out in order to communicate the EU Youth Strategy to relevant stakeholders?	Aucune mesure spécifique n'a été prise.
16. Has your Government carried out any actions to measure the impact or success of the implementation of the EU Youth Strategy at the national level?	Aucune mesure spécifique n'a été prise.

<p>17. According to the principles of the EU Youth Strategy and in line with previous practice, Member States are asked to involve young people and their organisations in responding to this National Report. Please outline the various ways how young people have been consulted.</p>	<p>Le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep), qui rassemble plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, a été sollicité pour contribuer à l'élaboration de ce rapport national.</p>
--	---

**SECTION 2a: PRESIDENCY PRIORITIES On youth employment entrepreneurship**

<p>18. To take the specific situation of young people into account when devising flexicurity strategies?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>
--	--

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe depuis 2007, des mesures de flexicurité au bénéfice des jeunes ont été favorisées. Ainsi, les formations en alternance, telles que l'apprentissage, ont été développées afin que les jeunes acquièrent une formation théorique et pratique aboutissant à l'obtention d'un diplôme. Leur qualification favorise leur insertion professionnelle. Sont également promues les formations professionnelles continues des jeunes afin de leur permettre d'évoluer dans leurs parcours professionnels. Ces actions de formation interviennent plus particulièrement lors de période de recherche d'un nouvel emploi.</p>
--	--

<p>19. To promote cross-border professional and vocational opportunities for young people?</p>	<p>NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.</p>
--	--

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	
--	--

<p>20. To develop career guidance and counselling services?</p>	<p>NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.</p>
---	--

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	
--	--

<p>21. To promote quality internships and apprenticeships to facilitate the entry to, and progress within, the labour market?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>
---	--

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Le gouvernement a fixé un objectif de 800 000 alternants en 2015 (600 000 actuellement). Plusieurs axes d'interventions ont été privilégiés au cours des exercices 2010 et 2011 : - des mesures de promotion des formations en alternance, de nature administrative ou financière ; - des partenariats entre l'Etat et les collectivités territoriales à travers des contrats d'objectifs et de moyens ; - un programme d'investissement. 1) Des mesures de nature administrative et financière - La loi du 28 juillet 2011 réforme et simplifie les dispositifs afin d'en faciliter l'utilisation par les entreprises et les salariés. Les principales dispositions portent sur : a) la création d'une carte d'étudiant des métiers, ouvrant droit aux mêmes prestations que la carte d'étudiant ; b) la création d'un« portail de l'alternance » pour : • mettre en relation des employeurs et des salariés à travers la bourse de l'emploi en alternance, disponible sur <a href="http://www.contrats-alternance.gouv.fr">www.contrats-alternance.gouv.fr</a> ; • simplifier les démarches et les procédures administratives dans le recrutement des jeunes en contrat d'alternance, avec notamment une aide au choix du contrat et un simulateur de calcul de la rémunération ; • permettre à l'employeur de remplir en ligne le formulaire administratif de demande subvention. c) La possibilité pour les entreprises du secteur du travail temporaire de recruter des apprentis pour les mettre à disposition d'entreprises utilisatrices ; d) Plusieurs nouvelles aides financière</p>
<p>22. To promote sharing of responsibilities between partners in order to facilitate reconciliation between professional and private life for both young women and young men?</p>	<p>NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Dans le cadre des politiques sociales et de l'emploi, il existe différents dispositifs visant à protéger les mineurs et à favoriser l'insertion des jeunes travailleurs sur le marché du travail (ex : le contrat d'apprentissage). Toutefois, s'agissant des politiques de conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, elles visent à aider les parents à faire face à leurs obligations et aspirations professionnelles comme à leurs obligations familiales sans que l'âge ne soit pris en compte.</p>
<p>23. To promote entrepreneurship in the field of sustainable development?</p>	<p>NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	
<p>Additional comments on employment &amp; entrepreneurship</p>	

### SECTION 2b: PRESIDENCY PRIORITIES On youth participation

24. to develop mechanisms for dialogue with youth and youth participation on national youth policies?

YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.

Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.

En septembre 2009, le Président de la République a fait part de sa volonté de modifier la composition du « CESE » (Conseil économique, social et environnemental) qui est un espace de représentation des forces vives de la Nation et de participation à la politique économique, social et environnemental du Pays. Il a souhaité y faire entrer quatre représentants de jeunes et d'étudiants qui ont été nommés conformément au projet de loi organique relatif au CESE, adopté par le Parlement le 27 mai 2010.

25. to encourage use of already existing, or development of, guidelines on youth participation, information and consultation in order to ensure the quality of these activities?

YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.

Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.

Au cours des dernières années, la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) a soutenu les services déconcentrés chargés de la jeunesse dans la mise en œuvre de l'orientation « participation des jeunes » via notamment l'animation de conseils départementaux de jeunes. Cependant, compte-tenu de l'évolution du contexte, les anciennes modalités de déclinaisons opérationnelles de l'orientation sur la participation des jeunes n'étaient plus pertinentes. C'est pourquoi, en novembre 2010, la DJEPVA a mis en place un groupe de travail technique national pour réfléchir sur de nouveaux outils permettant la mise en œuvre de l'orientation « participation des jeunes ».

26. to support politically and financially youth organisations, as well as local and national youth councils and promote recognition of their important role in democracy?

YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.

Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative (MENJVA) soutient la structuration des associations de jeunesse et d'éducation populaire, via le Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (Fonjep) ainsi que par l'attribution de subventions. Au total, en 2011, 76 000 000 € ont été attribués au soutien aux actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire et à d'autres actions relatives au financement des associations structurant le réseau information jeunesse, l'accès à des loisirs, la mobilité, la protection des mineurs accueillis collectivement à l'occasion des vacances scolaires. Plus spécifiquement, le ministère soutient une association nationale spécialisée dans la promotion, le conseil et la valorisation de la participation des jeunes (« ANACEJ » Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes). Celle-ci perçoit dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2010-2012 (CPO) une subvention à la hauteur de 125 000 € annuels et une subvention correspondant à trois « postes » versée par l'intermédiaire du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) pour un montant de 21 492 €. En France, on estime à environ 2 000 le nombre de conseils locaux d'enfants et de jeunes et à environ 30 000 le nombre de jeunes qui participent à ce type d'instances. Un soutien financier est également apporté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche aux assoc

27. to promote the participation of more and a greater diversity of young people in representative democracy, in youth organisations and other civil-society organisations?

YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>En juillet 2011, pour encourager la prise de responsabilités associatives des plus jeunes, l'âge auquel un citoyen peut créer une association a été abaissé à 16 ans (loi du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels). La loi du 10 mars 2010 a créé un dispositif de service civique offrant la possibilité à tout jeune entre 16 et 25 ans de s'engager dans une mission d'intérêt général entre 6 à 12 mois. La mission peut être effectuée dans neuf domaines dans une structure non lucrative (association, collectivité territoriale) ayant reçu l'agrément de service civique : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. Le volontaire bénéficie d'une indemnité et d'une prise en charge de la sécurité sociale, assurées par l'Etat. Ce dispositif est ouvert à tout jeune de nationalité française, d'un pays de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, ou qui réside en France depuis plus d'un an. Un fonds d'expérimentation à la jeunesse a été créé au sein de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative pour soutenir financièrement des actions innovantes répondant aux besoins des jeunes et s'inscrivant dans des politiques de jeunesse. Certains projets visent à favoriser l'émergence et à accompagner les initiatives des jeunes, notamment</p>
<p>28. to make effective use of information and communication technologies to broaden and deepen participation of young people?</p>	<p>YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Un portail unique dédié à la jeunesse a été mis en place pour rassembler l'ensemble des informations disponibles concernant leur vie et leurs activités : <a href="http://www.jeunes.gouv.fr">www.jeunes.gouv.fr</a> Le ministère chargé de la jeunesse labellise les structures qui constituent, au plan régional et local, le réseau Information Jeunesse. Celles-ci renseignent les jeunes sur tous les sujets dont les formes et possibilités de participation citoyenne. Il coordonne et soutient le développement de ce réseau, avec le concours des collectivités territoriales.</p>
<p>29. to support various forms of learning to participate from early age through formal education and non-formal learning?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Aux différentes étapes de l'apprentissage académique, le gouvernement promeut la reconnaissance et la valorisation de l'engagement bénévole et volontaire pour inculquer les valeurs de l'engagement dès le plus jeune âge. Depuis 1991, les lycéens disposent du droit d'expression collective qui se décline par un droit de réunion, un droit d'affichage, un droit de publication et un droit d'association. Le droit de publication est un mode d'expression très pertinent pour l'apprentissage de la citoyenneté puisqu'il implique un travail d'analyse inter-disciplinaire, la confrontation d'idées, le questionnement déontologique... On dénombre environ 500 publications lycéennes par an. Le ministère chargé de la jeunesse subventionne des projets de presse écrite de jeunes de 11 à 25 ans. Depuis 1998, une association, Réseau National des Juniors Associations, soutenu par le ministère, accompagne les mineurs dans la création d'association : démarches administratives et montage de projets. Des élections de représentants des élèves sont organisées systématiquement dans tous les établissements scolaires et universitaires. Ces représentants siègent dans les instances administratives scolaires et universitaires. Depuis 2010, dans 166 lycées, un livret de compétences, pour valoriser toutes les compétences développées au sein et en dehors de l'établissement, est expérimenté grâce aux crédits du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse de la direction de la jeunesse, de l'éducation popul</p>
--	--

<p>30. to further develop opportunities for debate between public institutions and young people?</p>	<p>NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.</p>
--	--

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	
--	--

<p>Additional comments on participation (for example references, web-links, project examples).</p>
--

<p><b>SECTION 3: ON VOLUNTEERING and the implementation of the Recommendation on the mobility of young volunteers</b></p>
---

<p>31. To create more opportunities for mobility of young volunteers?</p>	<p>YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>
---	---

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>La loi du 10 mars 2010 a créé un dispositif de service civique offrant la possibilité à tout jeune entre 16 et 25 ans de s'engager dans une mission d'intérêt général entre 6 à 12 mois. Ce dispositif est ouvert à tout jeune de nationalité française, d'un pays de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, ou qui réside en France depuis plus d'un an. La mission peut être effectuée en France ou à l'étranger dans une structure non lucrative (association, collectivité territoriale) ayant reçu l'agrément de service civique. Neuf domaines sont ciblés : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité et sport. Le volontaire bénéficie d'une indemnité et d'une prise en charge de la sécurité sociale, assurées par l'Etat.</p>
<p>32. To raise awareness about opportunities for mobility of young volunteers?</p>	<p>YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Le portail d'information et de services de l'agence du service civique permet d'avoir un aperçu de l'offre de missions européennes et internationales <a href="http://www.service-civique.gouv.fr">http://www.service-civique.gouv.fr</a> ainsi que toutes les informations relatives au Service Civique (annonces de mission), de postuler en ligne et d'échanger sur les expériences vécues. Le site d'informations <a href="http://www.jeunes.gouv.fr">www.jeunes.gouv.fr</a> à destination des jeunes a été toiletté en octobre 2011 afin de rendre plus lisible et conviviale l'offre de services destinée aux jeunes ainsi qu'aux professionnels de la jeunesse. Ce portail interministériel recense sept thématiques : Mobilité Internationale (études formations, emploi, séjours) ; Études et formations (collège, lycée, enseignement supérieur, apprentissage et alternance), Emploi (orientation, stages et jobs, entrepreneuriat, vie professionnelle), Logement et Transports (aides au logement, trouver un logement, transports), Santé et Bien-être (accès aux soins, sexualité, addictions, alimentations), Citoyenneté (droits et devoirs, parcours citoyenneté, bénévolat, volontariat), Activités (sport, culture, vacances). L'utilisateur peut également accéder aux informations liées aux dispositifs en faveur des jeunes par le biais des questions « Que faire si ? » ou en ayant recours à la carte interactive « Antennes Jeunesse : Quoi ? Où ? ». Les ressources du portail sont complétées par une offre de services qui permet facilement d'accéder au site dédié au service civique.</p>
<p>33. To assure quality through the development of self-assessment tools?</p>	<p>NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.</p>

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	
<p>34. To promote cross-border mobility of youth workers and young people in youth organisations?</p>	<p>YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>La mobilité des jeunes et travailleurs de jeunesse a été encouragée par la loi du 10 mars 2010 sur le service civique en offrant la possibilité à tout jeune entre 16 et 25 ans de s'engager dans une mission d'intérêt général entre 6 à 12 mois. Ce dispositif est ouvert à tout jeune de nationalité française, d'un pays de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, ou qui réside en France depuis plus d'un an. La mission peut être effectuée en France et à l'étranger dans une structure non lucrative (association, collectivité territoriale) ayant reçu l'agrément de service civique. Neuf domaines sont ciblés : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. Le volontaire bénéficie d'une indemnité et d'une prise en charge de la sécurité sociale, assurées par l'Etat.</p>
<p>35. To give particular attention in this context to young people with fewer opportunities?</p>	<p>YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	
<p>36. To promote the recognition of skills acquired through voluntary activities through instruments such as Europass, Youthpass and Member State instruments?</p>	<p>NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	

37. To promote intergenerational solidarity through voluntary activities? NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.

Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.

Additional comments on volunteering (for example references, web-links, project examples).

#### SECTION 4: On the implementation of the additional fields of action of the EU Youth Strategy

38. To support the development of youth work and other non-formal learning opportunities as a way of addressing early school leaving? YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.

Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.

En France, des « Missions locales » sont en contact direct avec les jeunes en difficulté et leur apportent soutien et expertise pour favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Des plateformes de suivi ont été créées pour soutenir les jeunes en décrochage scolaire depuis moins de trois mois. Ces jeunes sont contactés directement par les plateformes qui sont composées de conseillers des Missions locales, des centres d'information et d'orientation ainsi que de la Mission générale pour l'intégration du ministère de l'Education nationale (Micro Lycées). Si le contact avec l'étudiant est rompu, un groupe d'enseignants cherchera à lui proposer une solution individuelle ou une formation continue (seconde chance).

39. To strengthen the use of the range of tools established at EU level for the transparency and validation of skills and the recognition of qualifications? YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Le tronc commun de connaissances et de compétences défini par décret du 11 juillet 2006 est utilisé comme base de travail dans le cadre du curriculum national. Les 7 grandes compétences retenues et que l'école doit enseigner sont : le Français, une langue étrangère, des connaissances de base en mathématiques et en sciences, une ouverture sur les nouvelles technologies de l'information, une connaissance des humanités, et des compétences sociales et civiques. Indépendance et initiative : ceci est totalement nouveau en France. Le Ministère de l'éducation nationale a défini ce que chaque élève, à la fin de chaque cycle de formation, devra avoir acquis comme compétences (cycle primaire, secondaire, lycée, etc....) Par ailleurs, un travail d'élaboration d'un portfolio de compétences à destination de chaque élève est engagé, il tiendra compte tant de l'éducation formelle que non formelle. Les résultats seront connus l'année prochaine. Le même type d'expérience est mené au niveau universitaire.</p>
<p>40. To promote learning mobility of all young people?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Il y a une volonté politique très forte en France de renforcer la mobilité des jeunes, qui doit devenir la règle et non l'exception, au travers : - d'une généralisation de la mobilité dans toutes les étapes de l'éducation et de la formation (à l'Université, dans les Grandes Ecoles, les établissements scolaires et de formation professionnels et au niveau de l'éducation au sens large) ; - de la prise en compte des questions de mobilité aux niveaux législatifs et réglementaires notamment dans le cadre de la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, et des instructions du ministère de l'éducation nationale (août 2011); - de la multiplication de prises de position politiques particulièrement au Parlement pour agir en faveur de la mobilité des jeunes afin de lutter contre la perte d'emploi. La France a été l'un des premiers pays à participer à Comenius mobilité individuelle (2009). Il existe également un programme français pour la mobilité des enseignants dénommé « Jules Verne » qui permet aux jeunes enseignants essentiellement de partir une année à l'étranger dans un établissement scolaire. Les établissements d'enseignement du second degré contribuent ainsi à l'essor de la mobilité des jeunes. Une nouvelle impulsion à l'ouverture du système éducatif français au contexte européen et international a notamment été donnée dans le cadre de la réforme du lycée.</p>
<p>41. To make the broader public aware of the value of non-formal learning?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Depuis 2002, la France a accordé une attention soutenue à la validation des acquis de l'expérience, qui permet ainsi aux personnes qui le souhaitent une reconnaissance de leurs connaissances et de leurs compétences, tant formelles qu'informelles et d'obtenir un diplôme.</p>
<p>Additional comments on education &amp; training (for example references, web-links, project examples).</p>	

## B. HEALTH & WELL-BEING

<p>42. To follow up the Council Resolution on the health and well-being of young people and encourage youth fitness and physical activity by applying the EU Physical Activity Guidelines?</p>	<p>YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Le programme national nutrition santé 3 et le plan obésité, présentés en conseil des ministres le 20 juillet 2011, prévoient une série de mesures en direction des jeunes afin de lutter contre la sédentarité et d'augmenter le niveau d'activité physique et sportive, et ce, conformément aux recommandations internationales tel que le prévoit "EU physical activity guidelines". Ces programmes sont portés par les ministères du sport, de l'environnement, de l'éducation, de la santé, de l'entreprise, des transports et de la politique de la ville. Ces plans de santé publique sont à l'interface de plans gouvernementaux existants tels que les plans cancer, santé environnement, maladies chroniques, bien vieillir, etc.</p>
<p>43. To encourage healthy lifestyles for young people via physical education, education on nutrition, physical activity and collaboration between schools, youth workers, health professionals and sporting organisations?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>L'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) soutient le développement de projets de promotion de l'activité physique en direction des enfants et des jeunes en se fondant sur l'approche issue de l'étude ICAPS (Intervention centrée sur l'activité physique et la sédentarité). Cette stratégie d'intervention globale vise à changer les attitudes et motivations vis-à-vis de l'activité physique, fournir des conditions environnementales favorables à l'activité physique au déplacement actif (ICAPS : "Interventions on diet and physical activity: what works. Evidence tables 2009. WHO). L'INPES conduit également des campagnes nationales de promotion de l'activité physique à la télévision et par voie d'affichage. Enfin, de nombreuses villes développent des signalétiques adaptées : fléchage de circuits piétons et cyclistes. Enfin, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, et plus particulièrement la Mission des études, de l'observation et des statistiques de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et la vie associative a réalisé en collaboration avec l'INSEP (Institut national du Sport, de l'Expertise et de la Performance) une Enquête nationale en 2010 sur les activités physique et sportive des français, et notamment des jeunes.</p>
<p>44. To increase knowledge and awareness of youth workers and youth leaders of health issues?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Le ministère chargé de la Santé a construit de nombreux partenariats avec les structures institutionnelles et associatives en charge des jeunes. L'objectif est de développer des programmes de santé, tant en termes de prévention et d'éducation pour la santé que d'accompagnement pour l'accès aux soins.</p>
<p>45. To encourage peer-to-peer health education?</p>	<p>YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>L'éducation par les pairs se développe dans le domaine de la santé, notamment en milieu universitaire. Ce type d'intervention nécessite cependant la formation des jeunes relais et l'implication d'adultes référents.</p>
<p>46. To facilitate access to existing health facilities by making them more youth friendly?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Il y a cependant toujours des progrès à faire dans la facilitation de l'accès de ces structures, que ce soit en termes d'information, de communications spécifiques en direction des jeunes, de plages horaires adaptées, de travail sur les représentations pour faire reculer la stigmatisation de certains publics.</p>
<p>Additional comments on health &amp; well-being (for example references, web-links, project examples).</p>	

### C. SOCIAL INCLUSION

<p>47. To realise the full potential of youth work and youth centres as means of inclusion?</p>	<p>NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	
<p>48. To adopt a cross-sectoral approach when working to improve community cohesion and solidarity and reduce the social exclusion of young people, addressing the inter linkages between e.g. young peoples education and employment and their social inclusion?</p>	<p>YES, such measures/initiatives were taken the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p> <p>Le programme jeun'ESS : Lancé en juin 2011, le programme jeun'ESS est destiné à mieux faire connaître l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes et à renforcer leur implication dans ce secteur. Doté de 1,3 millions d'€, Il a 3 objectifs principaux : - promouvoir l'ESS auprès des jeunes ; - valoriser les initiatives des jeunes et leur donner une juste place ; - favoriser leur intégration dans les entreprises de l'ESS et notamment dans les instances de gouvernance. Le programme Jeun'ESS a vu le jour grâce à un partenariat public/privé noué entre l'Etat (ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative), la Caisse des Dépôts et six entreprises et fondations de l'économie sociale (MAIF, MGEN, Fondation Crédit Coopératif, Fondation Groupe Chèque Déjeuner, Fondation Macif, Fondation la Mondiale). En premier lieu, le programme a choisi de lancer un appel à projets réservé aux jeunes de moins de 30 ans. En 3 mois, près de 200 dossiers ont été reçus. Les 9 lauréats se verront proposer un appui personnalisé de leur projet pouvant prendre la forme d'un appui financier (dotations de 15 000 à 45 000 €) et de prestations d'accompagnement et de conseil.</p>	

49. To support the development of intercultural awareness and competences for all young people and combat prejudice?	NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.
Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.	
50. To address the issues of homelessness, housing and financial exclusion with a particular focus on young people?	YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.
Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.	Le Revenu de Solidarité Active jeunes (rSa): Depuis le 1er septembre 2010, le rSa été étendu aux jeunes actifs de 18 à 25 ans ayant travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années. Cette mesure, qui va dans le sens de l'autonomie financière des jeunes, réduit les différences de traitement des actifs en fonction de l'âge. Elle permet de compléter les revenus du travail de jeunes qui, malgré une activité, ne disposent que de ressources limitées. Dans son rapport annuel de décembre 2011, le comité national d'évaluation du rSa estime à environ 19 000 le nombre de foyers qui auront bénéficié du rSa jeunes au cours de la première année (septembre 2010 à septembre 2011). Les bénéficiaires du rSa jeunes se distinguent de l'ensemble du rSa non majoré. Ils sont proportionnellement beaucoup plus nombreux dans la composante rSa activité seul (près des trois-quarts des bénéficiaires du rSa jeunes contre près d'un quart pour le RSA non majoré). Ce sont très majoritairement des personnes seules (84 % des bénéficiaires du rSa jeunes alors que la part des personnes seules est de 78 % pour l'ensemble du RSA non majoré). Près de 40 % des bénéficiaires du rSa jeunes se situent dans la tranche d'âge 23-24 ans. Ce dispositif n'entraîne toutefois pas dans le champ de l'évaluation mentionné ci-dessus, sa mise en œuvre étant trop récente.
51. To promote access to quality services e.g. transport, e-inclusion, health, social services?	NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.
Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.	

<p>52. To promote specific support for young families?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Les "PAEJ" : le ministère des solidarités et de la cohésion sociale pilote un dispositif dénommé "Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes" (PAEJ) destiné à répondre aux situations de mal être, de prise de risques, aux conduites d'échec et de rupture des jeunes. Les PAEJ accompagnent également les parents et offre un cadre de médiation pour restaurer la qualité des relations entre les jeunes et leurs parents. On dénombre environ 200 PAEJ et une centaine d'antennes implantées dans 90% du territoire. Les PAEJ accueillent environ 70 000 bénéficiaires par an dont 40% de parents. La moitié des jeunes accueillis ont plus de 16 ans. Le dispositif s'adresse aux jeunes scolarisés et en voie d'insertion. 40% des structures ont intégré les publics en rupture familiale et sociale dans leur approche, 90% offrent des prestations « tous publics » de prévention primaire. Il vient en complément des offres de soins et aux centres d'hébergement destinés aux publics sans abris. L'Etat et les collectivités réunis consacreront environ 10 M€ à ce dispositif en 2012.</p>
<p>53. To engage young people and youth organisations in the planning, delivery and evaluation of European Year of Combating Poverty and Social Exclusion in 2010?</p>	<p>YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>L'année européenne 2010 a permis de placer la pauvreté et la lutte contre l'exclusion sociale au cœur des préoccupations de l'Union européenne, dans un contexte de crise. Elle a été mise en œuvre en France par François Soulage, Ambassadeur de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, assisté de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). Parmi les projets financés dans le cadre de l'appel à projets national figuraient des projets jeunesse.</p>
<p>Additional comments on social inclusion (for example references, web-links, project examples).</p>	

#### D. CREATIVITY & CULTURE

<p>54. To support the development of creativity among young people by following up the Council conclusions on promoting a Creative Generation: developing the creativity and innovative capacity of children and young people through cultural expression and wider access to culture?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>
--	--

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>La France poursuit depuis 30 ans une politique d'éducation artistique et culturelle qui fait l'objet depuis 2008 d'un plan gouvernemental spécifique. Afin de développer la créativité et de favoriser un meilleur accès de tous à la culture, elle est tout particulièrement attachée au cadre conceptuel de l'éducation artistique et culturelle et aux fondamentaux. Les trois approches méthodologiques de l'éducation artistique et culturelle, complémentaires et interdépendantes : - le rapport direct aux œuvres, qu'elles soient contemporaines ou fassent partie du patrimoine ; - l'approche analytique et cognitive des œuvres permettant la construction du jugement esthétique, qui en constitue la dimension culturelle ; - l'initiation à des pratiques artistiques effectives dans le cadre d'ateliers partenariaux. Cette conception de l'éducation artistique et culturelle repose sur un partenariat entre les professionnels de l'éducation et les professionnels des arts et de la culture. Pour poursuivre cet objectif, le ministère de la culture impose désormais à toutes les structures culturelles qu'il subventionne, au premier rang desquelles les grands établissements publics sous sa tutelle, d'élaborer un projet d'actions éducatives en direction des enfants et des jeunes. Il impulse également des actions éducatives et pédagogiques dans le cadre des résidences d'artistes qu'il soutient. Tout en perpétuant le partenariat historique qu'il mène dans ce cadre avec le ministère de l'éducation</p>
<p>55. To make new technologies readily available to empower young people's creativity and capacity for innovation, and attract interest in culture, the arts and science?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>L'enquête récente du ministère de la culture et de la communication sur les pratiques culturelles a démontré la place prépondérante qu'ont prise les nouvelles technologies de la communication, internet en particulier, en tant que vecteurs d'acquisition et de consommation culturelles. Le numérique est devenu un élément incontournable de notre société. Il irrigue de manière croissante toutes les activités, dont les pratiques culturelles et artistiques : les nouvelles technologies constituent des outils d'accès à la culture et au savoir et des outils d'expression et de création. Elles constituent surtout un élément central et fondamental des pratiques des publics jeunes. Face à cette évolution, le ministère de la culture et de la communication impulse désormais la prise en compte des problématiques et des enjeux du vecteur numérique auprès des structures culturelles investies dans des activités de création, de diffusion et de médiation dans le domaine des pratiques numériques culturelles et artistiques innovantes. D'autre part, il encourage les structures culturelles des domaines muséaux, patrimoniaux et de création artistique à la production et la diffusion des ressources numériques éducatives.</p>

<p>56. To provide access to environments where young people can develop their creativity and interests and spend a meaningful leisure time?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>La France a développé depuis des décennies, en partenariat avec les collectivités territoriales, un réseau d'établissements d'enseignements artistiques spécialisés dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques qui permet aujourd'hui un maillage conséquent sur l'ensemble du territoire. Ce réseau est le principal vecteur de développement des pratiques amateurs. Parallèlement et dans le cadre de sa politique d'éducation artistique et culturelle, le ministère engage dorénavant les structures culturelles qu'il subventionne à développer un programme d'actions éducatives en direction des enfants et des jeunes sur tous leurs temps de vie, en l'intégrant de préférence dans les politiques éducatives globales menées par les collectivités territoriales. Cette politique d'élargissement permet ainsi une prise en compte plus large et plus cohérente des différents temps de l'enfant et du jeune et d'ouvrir le partenariat éducatif à l'ensemble des structures d'accueil des jeunes.</p>
<p>57. To promote specialised training in culture, new media and intercultural competences for youth workers?</p>	<p>NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	
<p>Additional comments on culture &amp; creativity (for example references, web-links, project examples).</p>	

### E. YOUTH & THE WORLD

<p>58. To raise the awareness of young people about global issues such as sustainable development and human rights?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>
---	--

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Insertion du développement durable dans les programmes d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée, dans les voies générale, technologique et professionnelle. C'est le cas de la série « sciences et technologies et de l'industrie », devenue « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable », dans le cadre de la généralisation de l'éducation au développement durable par le ministère français de l'Éducation nationale. Le développement durable est également pris en compte dans tous les baccalauréats professionnels de l'enseignement agricole. Signature d'un accord-cadre de coopération pour l'éducation au développement durable (EDD), signé en 2010, entre les ministères chargés de l'éducation nationale et du développement durable. De multiples partenariats sont mis en œuvre dans les régions, académies, départements ou bassins de formation, à l'image des actions initiées par le Rectorat de Rouen et ses partenaires ou du programme, soutenu par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), de formation des enseignants du secteur technique aux modalités d'installation de solaire thermique et photovoltaïque en lien avec l'Institut national de l'énergie solaire (INES). Par ailleurs, le CRDP (Centre régional de documentation pédagogique) d'Amiens est missionné en tant que pôle national de compétences et de ressources 18 pour l'éducation au développement durable (EDD) et organise le séminaire national annuel (FOREDD).</p>
<p>59. To provide opportunities for young people to exchange views with policy-makers on global issues (e.g. via participation in international meetings, virtual platforms/fora etc.)?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	
<p>60. To encourage young people to participate in green volunteering and "green" patterns of consumption and production (e.g. recycling, energy conservation, hybrid vehicles, etc.)?</p>	<p>YES, such measures had already been taken before the EU Youth Strategy came into force in January 2010, no additional initiatives were necessary.</p>

<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Des écoles et établissements scolaires de toutes les académies s'engagent dans des démarches de développement durable (E3D), souvent dans le cadre de partenariats territoriaux. Par exemple, pour l'académie de Rouen cela représente 10 % des écoles, collèges et lycées, pour l'académie de Caen cela représente 12 % des écoles et 15 % des collèges et lycées. Dans plusieurs régions, sont encouragés les projets de développement durable des accueils collectifs de mineurs (ACM) s'appuyant sur les services territoriaux du ministère chargé de la jeunesse et en partenariat notamment avec les fédérations nationales organisatrices d'accueils collectifs de mineurs. Pour les jeunes, le service civique volontaire permet la participation active des jeunes à la vie citoyenne. En 2010, près de 15 % des contrats de projets sont liés à des approches relatives au développement durable. Un décret, pris en 2011, permet de valoriser dans le cursus d'études supérieures, les activités d'un étudiant en service civique. A la suite de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement d'août 2009, le dispositif « Plan Vert » a été lancé en 2010, par la Conférence des Présidents d'Universités, la Conférence des Grandes Ecoles et les ministères en charge de l'Enseignement Supérieur et du Développement Durable, avec l'appui d'associations étudiantes.</p>
<p>61. To promote entrepreneurship, employment, education and volunteering opportunities with countries or regions outside of Europe?</p>	<p>YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>
<p>Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Si la France disposait déjà d'outils favorisant le volontariat international d'échange et de solidarité (loi de 2005 relative au contrat de volontaire de solidarité internationale, programmes Jeunesse Solidarité Internationale et Ville vie Vacances Solidarité Internationale, congé de solidarité auxquels s'ajoutent les différents outils de soutien développés par les collectivités territoriales), la loi de mars 2010 relative au service civique permet de renforcer le cadre légal favorable au volontariat. Ce dispositif s'adresse plus particulièrement aux plus jeunes (16-25 ans) et leur permet d'effectuer une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger. En janvier 2010, a été créée France Volontaires, plateforme regroupant pouvoirs publics et associations de solidarité internationale et mouvements de jeunesse. Cette plateforme a pour objet de soutenir et d'accompagner le développement du volontariat international d'échange et de solidarité.</p>
<p>62. To encourage young people to participate in development cooperation activities either in their country of residence or abroad?</p>	<p>YES, such measures/initiatives were taken after the EU Youth Strategy came into force in January 2010.</p>

Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.

Additional comments on youth & the world (for example references, web-links, project examples).

### SECTION 5: EVALUATION OF THE STRUCTURED DIALOGUE

63. Has your government carried out any specific measures or is it planning to do so based on the conclusions from the European Youth Week, which presents a number of recommendations on how the structured dialogue can be improved at the national and the European levels? NO, we do not have any current plans to carry out measures in this field.

Please elaborate on your answer, if necessary. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.

64. Has your Government supported the establishment of a National Working Group? Yes

<p>Please explain the reasons for your answer. If yes, how has this been supported? If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here</p>	<p>Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a été à l'initiative de la constitution du groupe de travail national qui a été installé début 2010 et se réunit depuis 4 fois par an. Il a assuré l'animation du cycle de consultation sur l'emploi (Présidences belge, espagnol et hongroise). Ce groupe a pour objectifs de : • Mettre en place une réflexion autour des thématiques travaillées par les différentes Présidences du Conseil de l'UE et répondre aux différentes phases de la consultation européenne afin de contribuer à la définition des politiques européennes. • Capitaliser les travaux au niveau national en les faisant vivre au sein des réseaux des structures présentes dans le groupe de travail et au-delà. La composition actuelle du groupe est la suivante : Agence française du programme européen « Jeunesse en action » (AFPEJA), Centre d'Information et de Documentation Jeunesse - EURODESK (CIDJ), Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CNAJEP), Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), Conseil National des Missions Locales (CNML) et Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère chargé de la jeunesse. Le secrétariat du groupe est assuré par le CNAJEP. Le groupe peut être élargi si nécessaire à des experts qualifiés ou des structures intéressées par la thématique travaillée. Les modes de</p>
<p>65. Does the National Youth Council play a leading role in the National Working Group?</p>	<p>Yes</p>
<p>If your answer is NO please elaborate and indicate who plays a leading role. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Le Cnajep, en tant que représentant national de la jeunesse organisée, a été associé aux travaux du groupe national sur le dialogue structuré lors de la première phase de consultation sur l'emploi. Le Cnajep assure désormais le pilotage de ce groupe de travail national pour le deuxième cycle de consultations, qui porte sur la participation des jeunes.</p>
<p>66. Does the competent national ministry play an active role in the National Working Group?</p>	<p>Yes</p>
<p>Please explain the reasons for your answer. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Après avoir animé le premier cycle de consultations sur l'emploi, le ministère a continué à participer au groupe de travail national. Il contribue à la réponse au questionnaire européen, participe aux réunions de travail et aux conférences européennes de la jeunesse.</p>
<p>67. Given the cross-sectoral character of the EU Youth Strategy, have other national ministries played an active role in the National Working Group?</p>	<p>No</p>

<p>If your answer is YES please elaborate and indicate who plays an active role. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>A l'issue de la première phase de consultation sur l'emploi des jeunes, il avait été souligné que la composition du groupe de travail aurait mérité d'être élargie à d'autres organisations compétentes en la matière, notamment le ministère de l'emploi.</p>
<p>68. Does your Government provide financial or other support for the National Working Group?</p>	<p>Yes</p>
<p>If your answer is YES please elaborate (maximum 300 words) If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Un soutien financier est assuré par le ministère chargé de la jeunesse via une convention d'objectifs existante avec le CNAJEP depuis plusieurs années. En 2011, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a accordé au Cnajep une subvention exceptionnelle de 4 000 € au titre de l'animation du groupe de travail national. Cette contribution a permis de prendre en charge les coûts de traduction. Cependant le CNAJEP souhaiterait disposer de moyens complémentaires pour dynamiser et renforcer le processus de consultation (mise en place de procédures en ligne, organisation de réunions d'échange et de production, etc.).</p>
<p>69. Is the competent national ministry aware of the process of consultations, and subsequent results, undertaken by the National Working Group in response to guiding questions issued by the European Steering Committee for the structured dialogue with youth?</p>	<p>Yes</p>
<p>Please explain the reasons for your answer. If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>Le ministère participe aux travaux du groupe de travail national, à l'élaboration des réponses au questionnaire européen ainsi qu'aux conférences européennes de la jeunesse.</p>
<p>70. Has your Government taken any initiatives to follow up the points that were raised as priority areas in the conclusions of the structured dialogue on youth employment, as outlined in the Council Resolution on the structured dialogue?</p>	<p>No, we do not have any current plans for a follow-up</p>

Please elaborate If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.	L'un des obstacles à une plus large mobilisation des acteurs dans le cadre du processus de consultation tient précisément au manque de visibilité des résultats concrets du dialogue structuré. Le lien entre le recueil de la parole des jeunes et l'émergence des recommandations au niveau européen qui puissent en définitive impacter les politiques publiques nationales n'est pas évident à mettre en évidence.
71. Would your Government support a structured dialogue with young people and youth organisations in other fields than those covered by the overall thematic priorities, and individual Presidency priorities, agreed at European level?	No
Please explain the reasons for your answer	Il n'existe pas de processus continu de consultation entre la jeunesse organisée et le Gouvernement français
72. Does your Government consider the National Working Group already established in your country to be sufficiently inclusive in its composition to ensure a participatory process open to all young people?	No
If your answer is NO please elaborate	La composition du groupe de travail gagnerait à être élargie à d'autres organisations compétentes sur les questions de jeunesse (autres ministères, collectivités territoriales, organisations syndicales et politiques de jeunesse, etc.). Toutefois les nombreuses contraintes pesant sur le processus du dialogue structuré constituent autant d'obstacles à une consultation élargie. Ainsi, les délais de réponse aux différents questionnaires étaient relativement courts, et donc peu propices à une consultation élargie auprès des jeunes et de leurs organisations. Les contraintes liées au calendrier des Conférences Jeunesse pèsent de façon sensible sur les délais de consultation. Peut-être serait-il opportun de préciser en amont l'angle d'approche spécifique que souhaite développer chacune des présidences d'un même trio. De même, les questionnaires étaient difficilement appropriables par les personnes n'ayant pas pris part au processus du « dialogue structuré », et n'ont donc pas permis d'ouvrir plus largement la consultation. Enfin, si les objectifs de la consultation ont été explicités auprès des membres du groupe de travail national, ils demeurent toutefois assez opaques pour les personnes qui ne sont pas familiarisées avec le fonctionnement des institutions européennes et du « dialogue structure ».
73. What are the methods of consultation with young people that have been applied within the structured dialogue in your country?	Compte tenu des contraintes mentionnées ci-dessus, le groupe de travail français a pris le parti de limiter la consultation aux organisations de jeunesse et d'éducation populaire (associations membres du Cnajep et CRAJEP), ainsi qu'aux acteurs de jeunesse (ministère, INJEP, AFPEJA, CIDJ, etc.). En revanche, la consultation n'a pas été lancée auprès des jeunes non organisés.

<p>If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	
<p>74. Do youth researchers and those engaged in youth work play a role in carrying out the structured dialogue in your country?</p>	<p>Yes</p>
<p>If your answer is YES please elaborate If young people or other stakeholders who are consulted as part of finalising this National Report have a different opinion than that stated by the Government (above), their opinions can be stated here.</p>	<p>La participation du Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP) et l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) assure une prise en compte du secteur de la jeunesse et de la recherche en matière de jeunesse.</p>
<p>75. Would your Government support efforts to enhance the visibility and transparency of structured dialogue at national level?</p>	<p>Yes</p>
<p>Please explain the reasons for your answer.</p>	<p>Participation active du ministère de la Jeunesse.</p>
<p>76. Based on the experiences gained since 2010, does your Government feel that the format and working methods employed at EU Youth Conferences contribute to a successful conduct of structured dialogue?</p>	<p>Yes</p>
<p>Please explain the reasons for your answer.</p>	<p>Les Conférences Jeunesse permettent de rythmer la consultation et de l'inscrire dans la continuité. Elles sont surtout l'occasion pour les organisations de jeunes de chaque Etat membre de se rencontrer, de partager leurs analyses et d'en débattre avec les décideurs politiques. Ces Conférences permettent en définitive de « donner corps » au processus du dialogue structuré. Néanmoins, le format et les méthodes de travail des Conférences Jeunesse ne sont pas toujours propices à des échanges approfondis et constructifs sur les thèmes développés sous chaque Présidence</p>
<p>77. Based on the experiences gained from the first two cycles of the structured dialogue, does your Government have particular recommendations for the further development of the structured dialogue?</p>	<p>Yes</p>

Please explain the reasons for your answer.

1.Utilisation d'une unique langue de travail L'utilisation d'une seule langue de travail - à savoir l'anglais - dans les documents de travail et pendant la conférence pose problème. Elle ne permet pas la participation de tous les jeunes et de tous les acteurs de jeunesse. Elle freine le suivi des travaux et notamment la diffusion dans les réseaux. Des moyens devraient être dégagés pour qu'une traduction soit assurée dans toutes les langues officielles. 2.Questionnaire •Le questionnaire proposé par le groupe européen est parfois formulé de manière trop large, les questions peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes entre Etat membres et donc biaiser les réponses et par là reproduire des mécanismes d'exclusion des jeunes du débat public alors que l'objectif poursuivi est de les inclure. Les questions ne sont pas toujours formulées dans un langage accessible par tous les jeunes. 3.Calendrier de travail Le calendrier de travail n'est pas satisfaisant, il ne permet pas de réaliser une consultation approfondie des jeunes, ni une analyse fine des résultats. Il serait plus intéressant de travailler sur les thèmes de la présidence n+1, à horizon dix mois et non à trois mois comme c'est le cas actuellement. Cela permettrait notamment de mobiliser les jeunes dans une consultation directe mais également permettre aux chercheurs de mettre en place une consultation des jeunes avec une analyse plus approfondie.

## SECTION 6: ON EXAMPLES OF GOOD PRACTICE

### Presentation of good practice # 1

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) est une innovation dans le paysage institutionnel français. Doté d'un budget total de près de 230 millions d'euros, apporté par l'Etat et par des donateurs privés, il a pour mission d'expérimenter et d'évaluer des politiques en faveur de la jeunesse. Il est conçu pour encourager les projets innovants, évaluer de manière systématique leur pertinence et capitaliser les résultats des évaluations. A terme, il doit permettre de rénover les politiques de jeunesse en anticipant mieux leurs effets. Créé par la loi généralisant le Revenu de solidarité active du 1er décembre 2008, le FEJ a été conçu comme méthode de construction des politiques publiques pour répondre à l'inquiétude croissante pour l'avenir de la jeunesse. Les difficultés d'insertion, la précarité et la pauvreté des jeunes, les discriminations, le recul du moment de l'autonomie sont autant de sujets préoccupants, et les jeunes font preuve d'un pessimisme plus accentué en France que dans d'autres pays d'Europe. La création du FEJ met au service de la jeunesse un outil ayant deux fonctions : face au cloisonnement des politiques de jeunesse, le FEJ encourage l'innovation, et mobilise les acteurs autour d'initiatives susceptibles de leur donner un nouvel essor, d'une part, il permet d'identifier les pistes d'action les plus prometteuses d'autre part, à l'écart de la rhétorique et du temps politique. Pour cela, le FEJ s'appuie sur le couple expérimentation-évaluation, qui est la règle de tous les projets qu'il finance. Le FEJ est doté d'instances de gouvernance :

- Un Conseil de gestion, présidé par le ministre chargé de la jeunesse - composé de représentants des administrations concernées par les politiques de jeunesse et les partenaires contributeurs privés - qui définit les thématiques prioritaires et décide de l'allocation des fonds ; - Un Conseil scientifique - composé de chercheurs spécialistes de l'évaluation des politiques publiques et des questions concernant la jeunesse - qui est chargé de proposer des thématiques pour les programmes expérimentaux et de s'assurer que les évaluations des projets financés par le FEJ seront sérieuses et fiables. La Mission qui assure l'animation du FEJ au sein de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, a développé une capacité à mobiliser des acteurs et des évaluateurs et à soutenir activement les démarches projets en favorisant les échanges et les interactions entre les structures partie prenante. Elle produit des avis sur la pertinence des dispositifs et s'emploie à capitaliser les enseignements qui peuvent être tirés des évaluations et à les rendre. Un réseau de correspondants du FEJ en régions contribue à ces objectifs. Deux ans et demi après son lancement, le FEJ a créé d'un formidable élan. 13 appels à projets ont été lancés sur 15 thématiques telles que la réussite scolaire, la lutte contre le décrochage, l'orientation, l'insertion professionnelle, le logement, la santé, la lutte contre les discriminations, la mobilité internationale, l'engagement des jeunes. Sur 1 600 projets déposés, le quart a été sélectionné et financé. Le FEJ s'adjoint la compétence d'experts institutionnels, de professionnels de terrain et de scientifiques dans le cadre des jurys de sélection des projets.

Le principal défi aura consisté à faire travailler ensemble des porteurs de projet (associations, collectivités territoriales, missions locales, établissements publics) et des évaluateurs (centres de recherche, équipes universitaires, cabinets privés). Il s'agit d'une démarche nouvelle pour ces acteurs qui sont amenés à former des binômes solidaires pour la mise en œuvre d'expérimentations et de leurs évaluations. Les premières expérimentations financées arrivent à terme fin 2011. Il est encore trop tôt pour tirer le bilan de son action, qui s'appréciera notamment à sa capacité à inspirer de nouvelles politiques publiques. Bonne pratique numéro 1 Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ): Renouveler la politique en faveur des jeunes par l'expérimentation

## Presentation of good practice # 2

Bonne pratique numéro 2 Le document de politique transversale (DPT) « Politique en faveur de la jeunesse » Le document de politique transversale « Politique en faveur de la jeunesse » est une annexe annuelle du projet de loi de finances, qui fait la synthèse des politiques de l'État en faveur des jeunes de 3 à 30 ans : il présente les actions conduites, leurs indicateurs de performance et les crédits qui y sont consacrés. Définition des DPT La loi organique relative aux lois de finances (LOLF), adoptée en 2001, est entrée en application en 2006. Elle a profondément réformé les modalités de préparation, de vote, d'exécution et de contrôle du budget de l'État et introduit une présentation du budget par missions, programmes et actions. Depuis son entrée en vigueur, des documents de politique transversale (DPT) sont réalisés chaque année et joints en annexes au projet de loi de finances transmis au Parlement. Ils permettent de faire la synthèse de l'effort budgétaire de l'État et la performance sur des thématiques transversales dépassant le cadre d'un programme ou d'une mission. Ces documents qui ne sont pas soumis au vote des parlementaires ont pour objectif de fournir, en amont du vote du budget de l'État, une information plus complète et transversale, mettant en perspective les politiques menées. Procédure de réalisation La réalisation d'un DPT « Politique en faveur de la jeunesse » a été inscrite pour la première fois dans la loi de finances initiale 2010 pour l'exercice 2011. Deux éditions en ont ainsi été réalisées à ce jour.

Fruit d'un travail interministériel, il est réalisé sous la responsabilité du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative selon une procédure est définie par le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, qui le valide en dernier ressort. En termes de périmètre de recensement, le parti a été pris de définir la tranche d'âge de 3 à 30 ans et de comptabiliser les dans les crédits présentés.

Orientations retenues Le DPT jeunesse présente La politique transversale en faveur de la jeunesse (jeunes de 3 à 30 ans) et les moyens qui lui sont consacrés, dépenses de personnel inclus (74,9 milliards d'euros). Elle est présentée selon cinq axes stratégiques :  
 1. Renforcer le pilotage des politiques publiques en faveur de la jeunesse  
 2. Assurer à tous les jeunes l'accès à l'éducation, à l'orientation et à la formation  
 3. Favoriser un cadre de vie protecteur pour la jeunesse  
 4. Participer au développement personnel des jeunes  
 5. Accompagner les jeunes vers l'autonomie  
 Chaque axe stratégique est décliné en objectifs assortis d'indicateurs Au-delà du travail d'information des parlementaires, la réalisation du DPT a pour objectif de développer la concertation entre les ministères concernés dans le but d'harmoniser les politiques existantes et de rechercher des synergies dans la mise en œuvre des dispositifs actuels et à venir. Pour télécharger le DPT « Politique en faveur de la jeunesse » 2012 :  
[http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2012/DPT/DPT2012\\_politique\\_jeunesse.pdf](http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2012/DPT/DPT2012_politique_jeunesse.pdf)

## Presentation of good practice # 3

Bonne pratique numéro 3 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs Dans le cadre du plan Agir pour la jeunesse (septembre 2009) a été mis en place un système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) destiné à repérer les jeunes ayant décroché afin de leur proposer plus vite des solutions personnalisées. Le dispositif créé vise à établir une liste des décrocheurs à partir de laquelle les acteurs réunis au sein des plateformes peuvent s'organiser pour apporter des solutions aux jeunes de plus de 16 ans ayant quitté prématurément le système de formation initiale avant d'avoir obtenu un diplôme. Le système interministériel d'échanges d'informations, destiné à recenser le public cible, est opérationnel depuis mai 2011 sur l'ensemble du territoire. Il a permis d'identifier lors de sa première campagne 254 000 jeunes décrocheurs, dont un peu plus de 180 000 « perdus de vue » des acteurs de l'éducation et de l'insertion. Le dispositif créé vise à établir une liste des décrocheurs à partir de laquelle les acteurs réunis au sein des plates-formes peuvent s'organiser pour apporter des solutions aux jeunes de plus de 16 ans sans diplôme. Le nouveau dispositif se traduit localement par la constitution d'un peu plus de 370 plates-formes placées sous la responsabilité des préfets de département et destinées à permettre une prise en charge coordonnée des décrocheurs. Il prend appui sur des dispositifs généralement existants et en articulation avec le Service Public de l'Orientation qui se met en place sur les territoires.

Le préfet de département désigne un responsable départemental et des responsables locaux pour animer les plates-formes locales créées dans le département et coordonner l'action de prise en charge des jeunes. Ils sont près de 650 sur le territoire. Pour soutenir la mise en place effective des plates-formes, une animation interministérielle a été mise en place associant la plupart des ministères (Education nationale et Jeunesse, Intérieur, Emploi, Ville, Agriculture, Justice, Défense, Outre-mer, Réforme de l'Etat, Délégué à l'information et à l'orientation) et des moyens financiers ont été prévus pour les acteurs locaux, dans le cadre du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ).